

Le 21 avril 2021

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Prioriser la vaccination des employées et employés ne pouvant travailler à distance pour assurer la collecte, manutention et traitement des matières résiduelles

Monsieur le Ministre,

Réseau Environnement, le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3RMCDQ) ainsi que le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETE@Q) unissent leurs voix pour demander que les employées et employés du secteur de la gestion des matières résiduelles qui ne peuvent travailler à distance au Québec soient ajoutés à la liste du groupe prioritaire 9 pour l'accès à la vaccination.

Comme la sécurité publique, la gestion des matières résiduelles constitue un ensemble de services essentiels. Par la nature de leur travail, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) stipule dans les Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail — Recommandations intérimaires pour la Gestion des matières résiduelles mise à jour le 23 juin 2020 : « [...] les employées et employés de la gestion des matières résiduelles sont exposés à des risques biologiques qui nécessitent une protection adéquate ».

Selon le Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec réalisé par RECYC-QUÉBEC, plus de 700 installations impliquées dans la chaîne de valeur de la gestion des matières résiduelles sont présentes sur le territoire québécois. Le marché subsiste grâce aux services essentiels fournis sur le terrain : la collecte et l'élimination des déchets, les services de collecte et de tri des matières recyclables, le vidage de fosses septiques, les services de collecte et traitement des déchets biomédicaux et les entreprises de gestion parasitaire.

Grâce à leur travail, 8,5 millions de Québécoises et Québécois ont bénéficié de leurs services. Ainsi, les déchets ne deviennent pas une source locale de pollution du sol, de l'air et de l'eau. Les responsables locaux de la gestion des matières résiduelles doivent également jongler avec des fluctuations en matière de main-d'œuvre, ainsi qu'avec des aspects internationaux de régulation des déchets.

Depuis le début de la pandémie et conformément aux recommandations de l'INSPQ et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les services de gestion des matières résiduelles ont déployé des mesures sanitaires rigoureuses afin de protéger leurs travailleurs essentiels. Néanmoins, le spectre d'une éclosion fait craindre le pire quant à la continuité de ce service primordial. L'arrivée des variants entraîne un risque supplémentaire de voir apparaître une contamination accrue sur le lieu de travail qui mettrait en péril la capacité de maintien du service.

Le désir des employeurs est de maintenir la qualité des services et d'honorer l'ensemble des lois, règlements et directives de la santé publique dans le plus grand respect de la protection de leurs employés et employées face à la pandémie de COVID-19. Ces employés et employées en gestion des matières résiduelles ne peuvent effectuer leur travail à distance. Au même titre que les pompiers, les policiers et le personnel des centres de détention, par la nature de leur travail, il est difficile de comprendre que ces individus travaillant dans le secteur des matières résiduelles ne soient pas considérés comme prioritaires pour la vaccination.

Nous croyons que vous saurez reconnaître l'importance du personnel des services de gestion des matières résiduelles et que ce dernier sera ajouté à la liste du personnel de la sécurité publique. Il en va, à notre avis, de la santé et de la sécurité de la population du Québec. Cela est d'autant plus important dans un contexte d'augmentation du nombre de cas et de resserrement des règles d'isolation préventive en cas d'apparition de cas positifs aux variants.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre considération distinguée.



Mme Christiane Pelchat
Présidente-directrice
générale
Réseau Environnement



M. Gilles Bernardin
Président
Regroupement des
Récupérateurs et des
Recycleurs de Matériaux
de Construction et de
Démolition du Québec



M. Richard Mimeau
Directeur général
Conseil des entreprises en
technologies
environnementales du
Québec

c.c. :

M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation